



**FERMETURE DU PARKING place de la Liberté  
à compter du mercredi 6 mai et jeudi 7 mai 2020 inclus,  
pour permettre de faciliter le nettoyage par les services techniques municipaux**

**Le Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

**Vu** le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

**Vu** les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, de faciliter le bon déroulement du nettoyage de la place, en interdisant le stationnement de tous types de véhicules sur le parking de la place de la Liberté, le mercredi 6 mai et jeudi 7 mai 2020.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le stationnement de tous types de véhicules sera interdit du mercredi 6 mai au jeudi 7 mai 2020 sur le parking place de la Liberté, afin de faciliter les travaux de nettoyage de la place ainsi que le marquage par les services techniques.

L'accès sera interdit aux piétons.

**Article 2 :**

Pour la sécurité des piétons et la circulation de jour comme de nuit, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par les services techniques municipaux.

**Article 3 :**

Les services techniques municipaux prendra soin de conserver le parking place de la Liberté propre et accessible pour les riverains.

**Article 4 :**

Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- Monsieur le Commandant du Commissariat de Granville.
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Saint Pair sur Mer.
- Monsieur le Chef de corps du centre de secours de Granville.
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux de Saint Pair sur Mer.
- L'entreprise 4S Signalisation
- Les services techniques municipaux.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,

Le mardi 28 avril 2020

Le Maire,

Guy LECROISEY

